



Le Transport Solidaire Lodévois ... en 10 Questions ...

1. Le transport solidaire de personnes ... C'est quoi ?

- C'est un service de transport de personnes, **local et solidaire**, assuré par des **chauffeurs bénévoles**.
- Les chauffeurs bénévoles utilisent leur **véhicule personnel**.
- Les passagers et les chauffeurs sont tous adhérents de l'association SHANTIDAS.

2. Quelles différences entre le transport solidaire de personnes et le covoiturage ?

- Pour un particulier, le covoiturage consiste à partager son véhicule, ainsi que les frais kilométriques du voyage, avec des passagers qui effectuent le même trajet au même moment.
- Dans le cas du transport solidaire de personnes, le chauffeur bénévole ne choisit pas le trajet, ni son heure ; **c'est le ou les passagers qui fixent l'itinéraire et l'heure du trajet.**

3. Qui peut en bénéficier ?

Les personnes majeures adhérentes de l'association, et en priorité, les personnes **sans moyen personnel de locomotion**, les personnes en situation de **précarité sociale** ou à **faibles revenus**, ou souffrant de **handicap**, à l'exclusion des personnes à mobilité réduite.





Le Transport Solidaire Lodévois ... en 10 Questions ...

4. Combien ça coûte ?

- Un tarif au kilomètre est établi en fonction de la situation sociale et de revenu du bénéficiaire pour calculer les frais de participation payés par le bénéficiaire.
- Ces frais de participation couvrent entre 50 % et 100 % des frais kilométriques engagés par le chauffeur bénévole.
- Le reste est couvert par des subventions reçues par l'association dans le cadre de ses actions d'aide à la mobilité.
- Le tarif ne varie pas en fonction du nombre de passagers, de manière à inciter les usagers à partager un même trajet.

5. Qui sont les chauffeurs bénévoles ?

- Les chauffeurs bénévoles sont adhérents de l'association.
- Ils s'engagent à respecter une charte de qualité sur plusieurs points et plusieurs critères (conduite et sécurité routière, sécurité du véhicule, qualité relationnelle) qui apporte une garantie sur la sécurité et la qualité du transport.



Pour en savoir plus :
www.shantidas.fr





Le Transport Solidaire Lodévois ... en 10 Questions ...

6. Les chauffeurs sont-ils payés ?

- Les chauffeurs, adhérents de l'association, sont **entièrement bénévoles**.
- Ils ne reçoivent **aucune rémunération** en dehors d'une **indemnité kilométrique** fixée en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

7. Comment faire pour réserver un transport solidaire ?

- Toute demande fait obligatoirement l'objet d'une **réservation**, au **minimum 48 heures à l'avance**.
- En fonction du nombre de kilomètres à parcourir par le chauffeur bénévole, et en fonction de la situation sociale ou de revenu du passager, l'association fournit un **devis** précisant le tarif réel, la remise solidaire accordée et le tarif net à régler par le passager.

8. Les passagers des transports solidaires sont-ils assurés ?

Oui, **absolument**. L'association a contracté auprès de la **MAIF** un **contrat d'assurance Auto-Mission** qui couvre entièrement la responsabilité civile de l'association et celle de chaque chauffeur bénévole, ainsi que les éventuels dommages matériels et corporels.





Le Transport Solidaire Lodévois ... en 10 Questions ...

9. Les transports solidaires bénévoles fonctionnent-ils en dehors du Lodévois ?

Oui, c'est tout à fait possible. Pour des destinations vers Montpellier, Béziers, ou le littoral, ou vers d'autres destinations régionales, lorsque le point de départ est à Lodève ou situé dans le Lodévois.

10. Quand démarrera le service de Transport Solidaire Lodévois ?

En cette période de crise sanitaire, le projet a pris un peu de retard, mais nous espérons un **démarrage rapide à partir du printemps**. Dans l'immédiat, nous recherchons encore quelques chauffeurs bénévoles.

Si vous êtes intéressés pour participer à un projet social, à l'échelle locale et au service des autres, n'hésitez pas à nous contacter au : 07 85 14 07 21



Pour en savoir plus :

www.shantidas.fr